

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDATE :N° de la délibération : 2024-147

. de la convocation : 19.09.2024

. d'affichage : 19.09.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 49

. votants : 57

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, LECOMTE Frédéric, MEREL Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, RIMETTE Jean-Michel, SALOME André, SLOSARCZYK Florian, VASSEUR Julie,

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. JOLY Vincent.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. SALOME André avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.

M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

M. MERESSE Christian était représenté par M. DEGENNE Laurent, suppléant.

M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

-----  
OBJET :

## **CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE DE LA HAUTE SOMME 2024-2027**

*Dans le cadre de la compétence « promotion du tourisme », le Pôle d'équilibre territorial et rural Cœur des Hauts-de-France définit et met en œuvre une politique territoriale de développement touristique à l'échelle de ses trois communautés de communes membres dont l'objectif consiste à renforcer l'attractivité du territoire et construire une destination touristique de court-séjour.*

*Dans cette perspective, une stratégie de développement touristique a été adoptée en Comité Syndical le 17 avril 2024, donnant ainsi une feuille de route opérationnelle à l'office de tourisme Haute Somme pour la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel issu de quatre orientations stratégiques.*

### **Contexte de la contractualisation avec la Région Hauts-de-France :**

*Depuis 2017, la Région Hauts-de-France a engagé une démarche de mise en convergence des territoires autour d'un objectif commun : faire du tourisme un levier de développement économique et un vecteur d'attractivité. Il s'agit de faire émerger des offres adaptées aux attentes des clientèles dans une logique de performance économique et d'attractivité globale.*

*Ainsi, une première génération de contrats a été proposée aux territoires avec les contrats de rayonnement touristique (2020 – 2023). Dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle politique contractuelle, la Région propose d'élaborer des contrats de destination touristique, davantage centrés sur l'approche client et la transformation de l'offre pour la faire correspondre aux attentes de la clientèle et intégrant les étapes du marketing.*

*De plus, au volet territorial de la politique touristique, la Région poursuivra la mise en œuvre des projets d'envergure régionale en faveur des mobilités douces, de l'innovation touristique, du tourisme de mémoire, de la médiation et la ludification des patrimoines, du tourisme gourmand et gastronomique.*

### **Objectifs du contrat de destination touristique :**

- *Disposer d'un guichet unique pour les porteurs de projets,*
- *Être une instance de partage des informations entre la Région et le territoire,*
- *Renforcer l'attractivité des territoires,*
- *Transformer l'offre en produits touristiques,*
- *Favoriser un développement durable et les transitions touristiques.*

### **Contenu du contrat de destination touristique :**

*Le contrat de destination touristique présente le territoire de la Haute Somme ainsi qu'une synthèse de sa stratégie de développement touristique et sa stratégie marketing, notamment à travers l'identification de cibles de clientèles prioritaires ; décline les axes opérationnels de développement de la destination et les axes de*

coopération avec les territoires voisins ; définit les engagements des partenaires ainsi que la composition ainsi que le rôle des instances de gouvernance et d'animation du contrat.

Les axes opérationnels proposés dans le présent contrat des destinations touristiques sont la déclinaison des orientations définies dans la stratégie de développement touristique et visent à qualifier et transformer l'offre touristique du territoire pour permettre sa mise en marché.

5 axes opérationnels de développement ont ainsi été identifiés :

- Axe n°1 : Patrimoine, histoire et mémoire,
- Axe n°2 : Nature et activités de pleine-nature,
- Axe n°3 : Découverte des savoir-faire locaux, produits du terroir et valorisation des circuits courts,
- Axe n°4 : Structuration et transformation de l'offre d'hébergement et de restauration,
- Axe n°5 : Mise en marché de l'offre.

Ces propositions sont présentées dans le projet de contrat annexé à la présente délibération

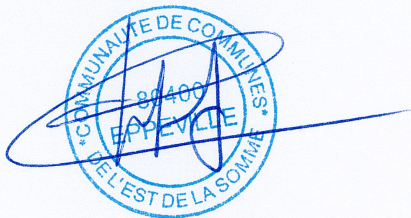
Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 56 voix pour, et 1 abstention (M. HAY Francis),

. adopte les orientations et modalités de mise en œuvre du contrat de destination touristique de la Haute-Somme élaboré par le PETR Cœur des Hauts-de-France en interaction avec les services du Conseil régional et Hauts-de-France Tourisme, telles que proposées dans le document joint en annexe à la présente délibération,

. autorise le Président à signer les actes et engagements correspondant à ce contrat, ainsi que tout avenant, avec la Région Hauts-de-France, Hauts-de-France Tourisme et le PETR Cœur des Hauts-de-France.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

